



Le mot du président **Bernard Chemin**

En 2014, les tribunaux administratifs de Saint-Denis et de Mayotte ont connu une hausse spectaculaire des nouvelles requêtes qui ont progressé de 21,5 %. Cette forte augmentation conjuguée avec une baisse des sorties du fait du départ de magistrats a entraîné une baisse du taux de couverture des entrées par les sorties et une légère dégradation du délai prévisible moyen de jugement qui reste cependant inférieur à un an. Malgré cette situation difficile et

grâce aux efforts des magistrats, le stock des dossiers de plus de deux ans a baissé pour être inférieur à 9 %. L'activité du tribunal à Saint-Denis a été marquée par des contentieux à fort enjeux politiques, notamment ceux liés à la construction de la nouvelle route du littoral, en partie construite sur la mer. La contestation de la recapitalisation par la région de la compagnie Air Austral par le biais d'une société d'économie mixte a également retenu l'attention des médias.

L'activité du tribunal à Mayotte continue de se diversifier, les contentieux relatifs à la légalité des actes des collectivités territoriales connaissant un nouvel essor. Le contentieux des étrangers reste cependant une réelle préoccupation dans ce département. Il est alimenté par des obligations de quitter le territoire non suspensives qui entraînent de nombreux référés-liberté, et par des demandes, en hausse, de titres de séjour d'étrangers en situation

